



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Affiché le

ID : 078-217803808-20230221-DM14_2023-CC

DECISION DU MAIRE n°4/2023

Le Maire de Maule

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-06-51 du 8 juin 2020 , portant délégation du Conseil Municipal au Maire, pour la durée de son mandat, afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés par une procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que les crédits seront inscrits au budget 2023 de la commune de Maule,

Considérant qu'il convient de conclure un contrat de maintenance pour le désenfumage naturel et mécanique de la maison médicale ;

DECIDE

Article 1 : De signer avec DESAUTEL Protection Incendie sise ZI Les Basses Noëls 125 avenue Louis Roche - Bâtiment 5B - 92622 Gennevilliers Cedex, les contrats d'entretien du système de désenfumage naturel et mécanique pour la maison médicale, pour un montant de :

- Contrat de maintenance pour le désenfumage naturel : 364,17€ H.TVA annuel révisable,
 - Contrat de maintenance pour le désenfumage mécanique : 237,20€ H.TVA annuel révisable,
- et selon les conditions du contrat.

Article 2 : Ampliation de cette décision est faite à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye et à Monsieur le Trésorier des Mureaux.

Fait à Maule, le 21/2/23



Laurent RICHARD

Maire de Maule

*Vice-Président du Conseil départemental
1^{er} Vice-Président de la C.C. Gally Mauldre*

Hôtel de Ville

BP 50 - Place de la Mairie - 78580 Maule

Tel. 01 30 90 49 00 - Fax 01 30 90 96 48 - contact.mairie@maule.fr - www.maule.fr